

Intitulé de l'UE	Activités interdisciplinaires de construction de l'identité professionnelle (Partie III)
Section(s)	- (1 ECTS) Bachelier Agrégé(e) en Mathématiques - Cycle 1 Bloc 3

Responsable(s)	Heures	Période
Corinne LORIMIER	35	Année

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Elaboration du projet professionnel	15h	Corinne LORIMIER
Formation à la neutralité	20h	Olivier SCHIEPERS

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Elaboration du projet professionnel : 6h de travaux, 9h de séminaires
Formation à la neutralité : 10h de théorie, 10h de travaux

Langue d'enseignement
Elaboration du projet professionnel : Français
Formation à la neutralité : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession <ul style="list-style-type: none"> ◦ Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif ◦ Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal ◦ Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations • Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité <ul style="list-style-type: none"> ◦ Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle ◦ Mettre en oeuvre les textes légaux et documents de référence ◦ S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession • Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover <ul style="list-style-type: none"> ◦ Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle ◦ Mettre en question ses connaissances et ses pratiques ◦ Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

Objectifs de développement durable



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Confronter son projet professionnel aux réalités du terrain dans une perspective déontologique, éthique et neutre.

Maîtriser les valeurs fondatrices de la neutralité en Communauté française (Déclaration des droits de l'homme, Constitution belge, décrets neutralité du 31/03/1994 et 17/12/2003)

Acquérir une démarche favorisant une neutralité positive.

Développer une réflexion ouverte par rapport à la question de la neutralité en Belgique.

Contenu de l'AA Elaboration du projet professionnel

- Elaboration d'un dossier personnel et professionnel comprenant des informations pratiques ainsi que des documents propres à l'évolution de l'étudiant et aux réalités du métier ;
- Recherches menées autour de thématiques en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.

Contenu de l'AA Formation à la neutralité

- Décrets sur la neutralité de l'enseignement officiel. Pacte scolaire.
- Textes historiques, philosophiques et d'information générale.

Méthodes d'enseignement

Elaboration du projet professionnel : approche interactive, activités pédagogiques extérieures

Formation à la neutralité : cours magistral, travaux de groupes, approche interactive

Supports

Elaboration du projet professionnel : syllabus, notes de cours

Formation à la neutralité : copies des présentations, notes de cours

Ressources bibliographiques de l'AA Elaboration du projet professionnel

Recherches personnelles liées aux thématiques abordées

Anne-Marie Pirard, Petit guide du jeune enseignant, 2011, Ministère de la Communauté française

Ressources bibliographiques de l'AA Formation à la neutralité

- Décrets sur la neutralité des enseignements communautaire et officiel subventionné (31-03-1994 et 17-12-2003)
- Decharneux.B., Wolfs J-L et coll., Neutre et Engagé, Gestion de la diversité culturelle et des convictions au sein de l'enseignement public belge francophone, E.M.E., Fernelmont, 2010

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Elaboration du projet professionnel : 100% Formation à la neutralité : 0%
Langue(s) d'évaluation	Elaboration du projet professionnel : Français Formation à la neutralité : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Elaboration du projet professionnel :

Dossier écrit 100%

voir contrat de cours

Méthode d'évaluation de l'AA Formation à la neutralité :

Voir Contrat

Travail écrit avec présentation orale: 40% du total des points (non remédiable)

Test écrit lors de la dernière séance: 60% du total des points (remédiable à l'oral en session de juin). La participation au test est conditionnée par une présence au cours de minimum 70%.

Année académique : **2023 - 2024**